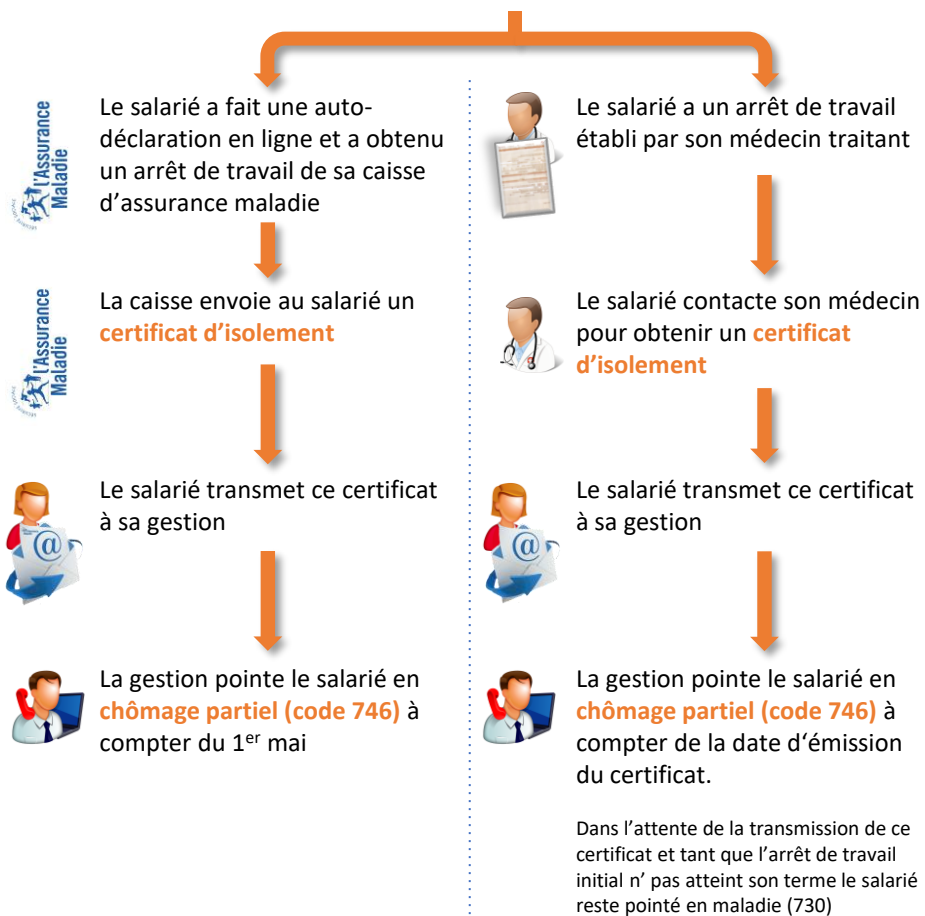


# COVID 19 – BASCULE EN CHÔMAGE PARTIEL DES SALARIÉS EN ARRÊT DE TRAVAIL DÉROGATOIRE AU 1<sup>ER</sup> MAI

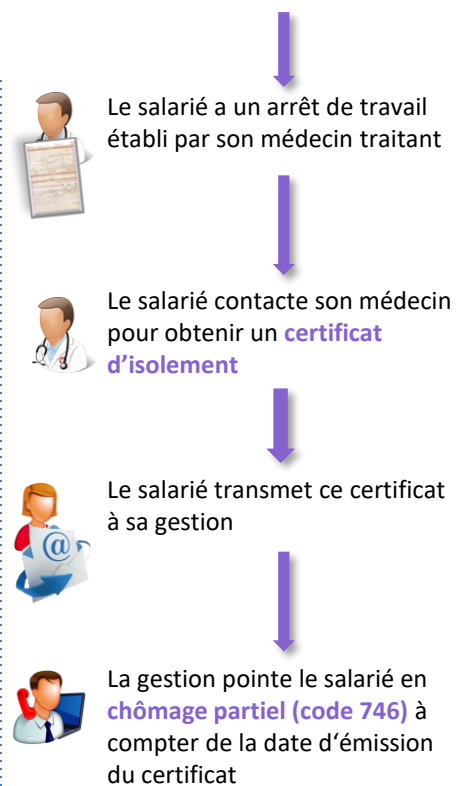
Le logigramme ci-dessous concerne les salariés en arrêt de travail au 30 avril 2020 soit parce qu'ils doivent garder leur enfant, soit parce qu'ils sont vulnérables ou partagent leur domicile avec un proche vulnérable.

## Personne vulnérable ou « à risque »

Situation du  
salarié au 30/04



## Salarié partageant son domicile avec une personne vulnérable ou « à risque »



## Salarié en arrêt pour garde d'enfant



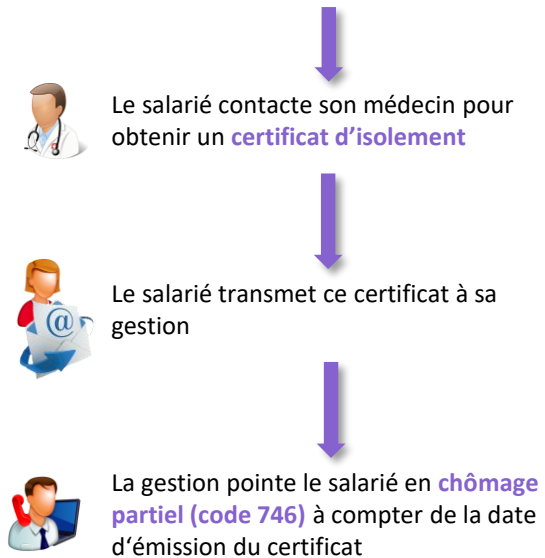
# COVID 19 – DEMANDE D'ARRÊT GARDE D'ENFANTS / PERSONNE VULNÉRABLE APRÈS LE 1<sup>ER</sup> MAI

Le logigramme ci-dessous concerne les salariés qui demandent à bénéficier d'une mise en chômage partiel après le 1<sup>er</sup> mai

## Personne vulnérable ou « à risque »



## Salarié partageant son domicile avec une personne vulnérable ou « à risque »



## Salarié en arrêt pour garde d'enfant

